

TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-72 du 11 Avril 1991

chargeant Monsieur Désiré VIEYRA
Ministre d'Etat, chargé de la
Coordination de l'Action Gouver-
nementale et de la Défense (MECAGD),
de l'intérim du Chef du Gouvernement
pour compter du 11 Avril 1991.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de
la République du Bénin ;

VU le Décret N° 91-68 du 4 Avril 1991 portant composition du
Gouvernement Provisoire,

D E C R E T E :

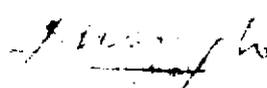
Article 1er.- Pendant l'absence de Monsieur le Président de la
République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Désiré
VIEYRA, Ministre d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense (MECAGD) est chargé d'assurer
l'intérim.

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Désiré VIEYRA durant cette
période les pouvoirs du Chef du Gouvernement.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 11 Avril 1991

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 SGG 4 MECAGD 4 AUTRES MINISTERES 14
DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-